



# MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

*Liberté*  
*Égalité*  
*Fraternité*

## Éléments de communication sur le recueil à blanc

Direction générale  
de la cohésion sociale

# Pourquoi ce recueil national des SSIAD 2021 ?

- ❑ Ce recueil national s'inscrit dans le cadre de **la mesure de coût mis en œuvre par l'ATIH.**
- ❑ **Il a été autorisé par la CNIL le 30 novembre 2020.**
- ❑ Il fait suite à **un premier recueil réalisé auprès d'un échantillon de 202 SSIAD en 2018.**
- ❑ **Les objectifs de ce nouveau recueil national** sont en lien avec **l'élaboration de nouvelles modalités de financement des SSIAD.**
- ❑ **Le recueil national vise à :**
  - **Documenter les analyses et la réflexion** portant sur la préparation de la réforme du nouveau mode de financement des SSIAD et du volet soins des SPASAD.
  - **Tester le nouveau modèle et en mesurer l'impact** auprès des SSIAD de façon la plus large possible.
  - **Ajuster le modèle si besoin.**
  - **Mettre en place un dispositif de convergence** si cela est nécessaire.

# Le recueil national des SSIAD 2021

- ❑ **Un recueil des données des personnes accompagnées par les SSIAD SPASAD** a été décidé par la DGCS et la CNSA et mis en œuvre par l'ATIH dans le cadre des travaux sur la mesure des coûts.
- ❑ **Tous les SSIAD et les SPASAD autorisés sont invités à y participer.**
- ❑ **Ce recueil des données aura lieu au cours du premier semestre 2021**, sur la base de deux coupes d'une semaine chacune (une sur le 1<sup>er</sup> trimestre, la seconde sur le 2<sup>ème</sup> trimestre). Il repose sur la transmission à l'ATIH par les services de données individuelles caractérisant leurs usagers.
- ❑ **Les informations recueillies doivent soutenir les analyses et la réflexion**, ayant pour objectif le **calibrage d'un nouveau modèle tarifaire de l'allocation de ressources des SSIAD**, tenant compte des caractéristiques de leurs usagers et de leurs besoins en soin et aide technique.
- ❑ **La participation de l'ensemble des SSIAD et des SPASAD est essentielle** : La mobilisation la plus importante possible permettra à la suite du recueil à blanc **de mesurer au mieux les effets engendrés par ce nouveau modèle tarifaire** et d'en identifier d'éventuels, qui n'auraient pas été anticipés avant une réforme à venir de leur tarification.

# Un calendrier centré sur le premier semestre 2021

## • Échéances :

Dès le début du mois de janvier :

- Une information aux ARS sur le recueil national**
- Un envoi d'un mail d'information à l'ensemble des SSIAD SPASAD autorisés.**
- Mise à disposition des outils** : guide méthodologique, notes d'information
  
- Mi janvier 2021** : Sessions de formation aux SSIAD et aux SPASAD sur le recueil (ATIH) et mise à disposition des outils informatiques (logiciels, plateforme)
  
- A partir du 1<sup>er</sup> février** : première coupe (phase de recueil de données auprès des usagers) et transmission sur une plate-forme spécifique.
- A partir du 22 mars** : deuxième coupe et transmission sur la plate-forme.
  
- Juin 2021** : **présentation des premiers enseignements en comité de pilotage** (fédérations, CNSA, ATIH, CNAM, ARS, DGCS)

# Un accompagnement auprès des structures

L'ATIH met à la disposition des SSIAD et des SPASAD participants ou souhaitant obtenir des informations complémentaires sur les modalités de réponse à l'enquête les outils suivants :

- ❑ L'ensemble des informations disponibles et des outils mis à disposition seront repris **sur une page dédiée au recueil sur le site internet de l'ATIH** : <https://www.atih.sante.fr/>
- ❑ **Support technique/hotline** au moyen d'une adresse courriel dédiée : [logiciels.recueil.ssiad@atih.sante.fr](mailto:logiciels.recueil.ssiad@atih.sante.fr)
- ❑ **Support méthodologique** au moyen d'une adresse courriel dédiée : [recueil.ssiad@atih.sante.fr](mailto:recueil.ssiad@atih.sante.fr)

## Dès janvier des formations mise en place pour les SSIAD

Des sessions d'information spécifiques à distance à l'attention des directeurs et les IDEC des SSIAD seront réalisées par l'ATIH :

Période entre le 18 et le 4 février 2021 :

- 4 après-midi proposées (3h)** : 18 janvier, 22 janvier, 25 janvier et 4 février
- 2 matinées proposées (3h)** : 20 janvier, 21 janvier
- Au plus près de la première coupe** : 4 semaines possibles à partir du 1<sup>er</sup> février 2021

## Des outils mis à disposition pour se conformer au RGPD

La participation des SSIAD est conditionnée à **leur engagement à se conformer aux normes en matière de protection des données à caractère personnel.**

Chaque SSIAD participant à ce recueil national, devra procéder à **l'information individuelle de chaque usager qu'il accompagne**, par tout moyen utile.

Pour ce faire, **les SSIAD auront à leur disposition :**

*2 modèles de notes d'information* à destination des personnes accompagnées par les SSIAD :

- Une note (avec un vocable accessible à tous) à destination des personnes âgées, des adultes en situation de handicap et de leurs tuteurs légaux
- Une note (avec un vocable adapté en " facile à lire et à comprendre ") à destination des enfants et des personnes déficientes intellectuelles

**Une note précisant en cas de besoin les conditions des droits d'accès pour les usagers.**